



# INSTALLATION DES INSTANCES DU PARC NATUREL RÉGIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Erwan PATTE | 02 33 71 65 42 | [epatte@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:epatte@parc-cotentin-bessin.fr)

Chargé de la communication digitale et de la presse

### LES INSTANCES DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Créé en 1991 et situé sur les départements de la Manche et du Calvados, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin aspire à devenir un territoire-pilote des transitions (écologique, énergétique, alimentaire, climatique...) en Normandie.

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin fonctionne comme un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte. Il associe différents échelons de collectivités : 110 communes de la Manche et du Calvados, 4 Communautés de communes et 2 Communautés d'agglomération, les Conseils départementaux du Calvados et de la Manche, le Conseil régional de Normandie.

Le Comité syndical est l'instance de gestion du syndicat mixte. Il se compose de 58 membres selon 4 collèges. Il vote le budget et approuve le compte administratif. Il décide des grandes orientations.

Le Bureau prépare l'ensemble des décisions présentées en comité syndical. Le bureau est l'instance de travail et de débat, de suivi des programmes d'action, de gestion courante de la structure et de son équipe. Il se compose de **23 membres dont un Président et quatre Vice-Présidents**.

### ÉLECTIONS DU 18 SEPTEMBRE 2021

Suite aux élections départementales et régionales de juin 2021, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a réinstallé ses instances du Comité Syndical et du Bureau conformément à ses statuts modifiés le 25 mai 2021. Ces élections se sont déroulées le samedi 18 septembre 2021 à la salle des fêtes de Saint-Hilaire-Petitville.

Les élus des collèges des conseils départementaux du Calvados et de la Manche et du Conseil régional de Normandie ont donc siégé pour élire leurs représentants au Bureau du Parc naturel régional.

Jean Morin, devenu Président du Conseil départemental de la Manche en juin dernier et qui avait souhaité ne pas se représenter comme Président du Parc, a remercié les équipes et les élus pour ces années riches qui lui ont beaucoup apporté.



Puis les 23 membres du Bureau (collèges des communes, communautés de communes, conseillers départementaux et conseillers régionaux) ont élu les Vice-Présidents du Parc naturel régional et une nouvelle Présidence.

Face à Pierre Aubril, issu du collège des communes, c'est **Françoise Lerossignol**, issue du collège des départements qui a été élue Présidente.

**LES 23 MEMBRES ÉLUS DU BUREAU**

**Collège des Communes (8 membres)**

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise)  
Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer)  
Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages)  
Aurélien MARION (Appeville)  
Yann MOUCHEL (Varenguebec)  
Jean-Marie POULAIN (Montsenelle)  
Gérard TAPIN (Marchésieux)  
Valérie TORTEL (Gorges)

**Collège des Communauté de Communes ou  
d'agglomération ( 3 membres)**

Jean-Claude COLOMBEL (Baie du Cotentin)  
Mireille DUFOUR (Isigny-Omaha Intercom)  
Anne HÉBERT (Côte-Ouest-Centre Manche)

**Collège des Conseillers régionaux (6 membres)**

Malika CHERRIÈRE  
Antoine JEAN  
Valérie LAISNEY  
Pascal MARIE  
Florence MAZIER  
Marianne ROZET

**Collège des Conseillers départementaux (6 membres)**

Benoît FIDELIN (Conseil Départemental Manche)  
Maryse LE GOFF (Conseil Départemental Manche)  
Martine LEMOINE (Conseil Départemental Manche)  
Françoise LEROSIGNOL (Conseil Départemental Manche)  
Hervé MARIE (Conseil Départemental Manche)  
Patrick THOMINES (Conseil Départemental Calvados)

**La Nouvelle Présidente, Mme Françoise Lerossignol  
Conseillère départementale de la Manche**



Présidente : Françoise LEROSIGNOL

Vice-Président (Région) : Pascal MARIE

Vice-Président (Départements) : Patrick THOMINES

Vice-Présidente (Communautés de Communes ou  
d'agglomération) : Anne HÉBERT

Vice-Président (Communes) : Aurélien MARION



**Les informations complémentaires :**

> Rubrique « Ses instances de  
décisions » sur le site du Parc naturel  
régional: <https://parc-cotentin-bessin.fr>